

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022

DELIBERATION N°2022.00003

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPCC CITE DU DESIGN ESADSE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE RELATIVE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DES PROJETS CITE 2025 POUR L'ANNEE 2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 31 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220120-D20220000310

DATE D’AFFICHAGE :31 janvier 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Patrick BOUCHET,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Michel GANDILHON, M. Marc JANDOT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPCC CITE DU DESIGN ESADSE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE RELATIVE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DES PROJETS CITE 2025 POUR L'ANNEE 2022

Saint-Etienne Métropole porte le projet Cité du design 2025 qui vise à terminer l'aménagement du quartier des anciennes Manufacture d'armes, à déployer un ensemble de dispositifs de développement lié au Design et à poser une gestion durable dans le temps de ce quartier créatif, récréatif et culturel.

La présente convention porte sur l'appui de la Cité du Design à Saint-Etienne Métropole sur le montage opérationnel et la pré-programmation des projets suivants, qui font partie intégrante du programme cité du design 2025 :

- 1) Le nouveau modèle d'animation du quartier avec l'ensemble des acteurs,
- 2) La création d'un Centre Régional d'innovation par le Design,
- 3) La conception et la préprogrammation de certains secteurs en lien avec des projets pédagogiques portés par l'ESADSE.

La cité du Design intervient en partenaire de Saint-Etienne Métropole, en sa qualité d'acteur local et exploitant de certaines fonctions du quartier, d'établissement d'enseignement supérieur, d'accompagnement en design, proposant une approche « métier » orientée usager : expertise participative, nouvelles méthodologies d'innovation ouverte, échanges et retour d'expériences.

Les conventions proposées visent à produire les éléments de livrables suivants :

1) Gestion et animation événementielle du quartier

- Contribuer à définir le cahier des charges de la future animation du quartier,
- Élaborer un programme pré-opérationnel de la plate-forme mutualisée de production/régie technique du quartier,
- Élaborer un programme pré-opérationnel des aménagements de la Halle 243 et de sa gestion technico commerciale.

Elle bénéficie de son expérience unique de production de la biennale, qui est l'évènement majeur sur le quartier et qui assure le dimensionnement de l'essentiel des éléments à proposer en la matière.

Il est proposé un montant de subvention de 25 000 € pour le projet d'assistance à la conception de la gestion et l'animation événementielle du quartier.

2) Centre de ressources d'innovation par le design

- Apporter un accompagnement méthodologique, une expertise dans la mise en œuvre, l'animation, le pilotage de l'écosystème de l'innovation par le design avec l'ensemble des acteurs régionaux concernés,
- Élaborer un programme pré-opérationnel intégré à la programmation générale Cité 2025.

La Cité du design est opérateur en matière d'accompagnement par le design et à ce titre, dispose de l'expertise pour aider à l'émergence de ce centre et à sa reconnaissance au niveau national. Ce dernier s'appuiera sur des fonctions internes à la cité, telles que la matériauthèque, le centre de ressources en design et l'offre d'accompagnement de cité services. Il est proposé un montant de subvention de 25 000 € pour l'appui à la conception du Centre Régional d'innovation par le Design.

3) Partenariat avec l'ESADSE pour la conception des projets pédagogiques en lien avec le projet Cité 2025

- Proposer une méthodologie pour aboutir à des projets d'aménagements, de nouvelles fonctions, d'usages, de principes de gouvernance dans le projet Cité 2025,
- Animer une démarche participative au sein de l'ESADSE ayant pour but de générer des projets à fort impact pédagogique portés par les étudiants et le personnel de l'école.

Il est proposé un montant de subvention de 10 000 € pour le projet de l'ESADSE.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention à intervenir avec la Cité du Design,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,
- les dépenses correspondantes seront imputées au budget CITE2025 DESI/6228/CIT25 budget principal 2022.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU